



SAINT-STANISLAS-  
DE-KOSTKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

## A V I S P U B L I C

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 394-2020, CONCERNANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Jean Robidoux,  
directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2020, le conseil a adopté  
par résolution le règlement 394-2020, concernant les les taux de taxation et de  
tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour  
l'exercice financier 2021;

**QUE** le règlement 394-2020 est entré en vigueur conformément à la loi, le 15  
décembre 2020;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la  
municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 16 décembre 2020.

Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Jean Robidoux, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié,  
le 15 décembre 2020, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant  
à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal  
221, rue Centrale

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.  
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 décembre 2020.

Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim